

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 JUIN 2022

NOMBRE : L'an deux mil vingt deux
 • de Conseillers en exercice 27 Le vingt-sept juin
 • de présents 19 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 25 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

CESSION D'UNE PARTIE DE 3 PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES AVENUE DES PATURETTES Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEaux H. DUMOULIN A. AIT BAHa JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF C. MERCIER B. LE MAIGNENT A. DEVEMY L. PHILIPPE D. RAMEZ V. PORQUET C. GRAND H. LEDOUX G. MONTAY JC. REZIGA

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/06/2022

Etaient excusés : S. SPOTO L. BLONDEAU MP. THUILLET S. PIROTTE A. MALABOEUF S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/06/2022

Procurations respectives à : G. MONTAY B. MERESSE C. DESROUSSEaux C. COLLET G. COLLET H. LEDOUX

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Ville de Maing est propriétaire de 3 parcelles de terrain non bâties d'une superficie totale de 17 506 m², situées avenue des Pâturettes à Maing, cadastrées section AC n° 49, 50 et 52 et qui font partie du domaine privé communal.

Ces parcelles se situent en zone UB du PLUi et sont concernées en partie par une servitude de mixité sociale selon l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme. Une autre partie se situe en zone NI et est concernée par le PPRi en cours d'élaboration et dont la carte d'aléa indique une zone de ruissellement faible située sur le fond des parcelles AC 49 et 50.

La Commune est toujours déficitaire en logements sociaux et par conséquent pénalisée. Il a donc été envisagé la construction de logements sociaux sur ces terrains non bâtis à la résidence Air et Lumière, Le projet a été confié à la société PROTERAM qui propose la réalisation d'un lotissement mixte comprenant 12 logements sociaux et 13 parcelles libres de constructeur.

Ce projet immobilier occupe 9 957 m² environ (6 129 m² environ pour la parcelle AC 49, 2 579 m² environ pour la parcelle AC 50 et 1 249 m² environ pour la parcelle AC 52), formant un tènement unique en forme de « L », bordant l'avenue des Pâturettes, situé en zone UB. Il consiste en la réalisation de 13 lots libres et 12 logements locatifs sociaux. Le reste des parcelles sera aménagé en espaces publics et restera dans le domaine privé communal.

La valeur vénale de l'emprise concernée par le projet a été estimée à 175 000 € le 20 janvier 2021 par le service de France Domaine. L'aménageur PROTERAM propose la somme de 130 000 € afin d'équilibrer l'opération d'ensemble ; une emprise de 2200 m² environ sera cédée à un bailleur social. Les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AC n° 49 pour 6 129 m², n° 50 pour 2 579 m² et n° 52 pour 1 249 m² représentant 9 957 m², situées avenue des Pâturottes et l'autoriser à signer l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 voix contre décide :

- étant donné la construction de logements sociaux sur une partie des parcelles cédées, d'agréer la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AC n° 49 pour 6 129 m², n° 50 pour 2 579 m² et n° 52 pour 1 249 m² représentant 9 957 m², situées avenue des Pâturottes à la société Protéram pour la somme proposée de 130 000 €,
- de prendre acte que les frais notariés resteront à la charge de l'acquéreur,
- de mandater le maire pour signer tous documents y afférents.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 28 juin 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

